

 Instruction	N°	Titre
	III.4-8	COMPENSATION ET DENOUEMENT DES TRANSACTIONS SUR LA DETTE ITALIENNE EXECUTEES SUR LES PLATEFORMES DE NEGOCIATION ET APPARIEMENT ET MTS ITALIE AVEC UTILISATION DE CASSA DI COMPENSAZIONE E GARANZIA (« CC&G ») COMME CHAMBRE DE COMPENSATION ASSOCIEE

Prise en référence à la Section 1.3.2, à l'Article 1.3.1.3 et aux Sections 3.1.1, 3.2.1, 3.2.3, 3.4.2 des Règles de la Compensation.

Chapitre 1 CHAMP D'APPLICATION

Article 1

LCH SA compense les Transactions sur la dette d'Etat italienne exécutées sur les Plateformes de Négociation et Appariement et sur le marché réglementé MTS Italie conformément à ses règles de marché avec Cassa di Compensazione e Garanzia comme Chambre de Compensation Associée.

Pour les besoins de cette Instruction, MTS Italie et les Plateformes de Négociation et Appariement sont référencées comme « les Plateformes » et Cassa di Compensazione e Garanzia comme « CC&G ».

Chapitre 2 COMPENSATION ET DENOUEMENT DES TRANSACTIONS SUR LA DETTE ITALIENNE AVEC CC&G COMME CHAMBRE DE COMPENSATION ASSOCIEE

Article 2

Les participants des Plateformes peuvent choisir d'avoir leurs Transactions compensées ou non. Ils ont la possibilité d'avoir leurs Transactions compensées soit par un Adhérent compensateur de LCH SA (Adhérent Compensateur) soit par un Adhérent compensateur de CC&G.

Pour ce faire, LCH SA admet CC&G comme Chambre de Compensation Associée et CC&G admet LCH SA comme adhérent compensateur spécial (qui est un statut équivalent de Chambre de Compensation Associée). Cet accord autorise LCH SA à compenser des Transactions exécutées sur les Plateformes avec une contrepartie dont les Transactions sont compensées par CC&G.

Article 3

Les Plateformes notifient aux Adhérents Compensateurs les plages horaires à l'intérieur desquelles les Transactions peuvent être réalisées sur les Plateformes et transmises à LCH SA pour être incluses dans le cycle approprié de dénouement du même jour (« cut-off times »).

Les Transactions réalisées après ces horaires limites sont enregistrées par LCH SA le matin du Jour de Compensation suivant, avant 9h00 CET. Ces Transactions sont intégrées dans le processus de compensation du Jour de Compensation suivant.

Article 4

Pour chaque Plateforme, lorsqu'un participant compensé par un Adhèrent Compensateur, conclut une Transaction avec un autre participant de la même Plateforme compensé par un autre Adhèrent Compensateur, LCH SA est contrepartie centrale de chaque Adhèrent Compensateur.

Pour chaque Plateforme, conformément à l'article 1.3.1.2 des Règles de la Compensation lorsqu'un participant, compensé par un Adhèrent Compensateur, conclut une Transaction avec un participant de la même Plateforme compensé par un compensateur de CC&G, LCH SA est contrepartie centrale de l'Adhèrent Compensateur, et de CC&G, qui est une Chambre de Compensation Associée.

Article 5

Pour chaque Plateforme, lorsqu'un participant dont les Transactions sont compensées par un Adhèrent Compensateur, conclut une Transaction avec un participant de la même Plateforme dont les Transactions ne sont compensées ni par LCH SA ni par CC&G, ladite Transaction ne sera pas compensée par LCH SA.

Article 6

Est considérée comme irrévocable, au sens du paragraphe III de l'article L 330-1 du code monétaire et financier, toute Transaction reçue par LCH SA d'un Adhèrent Compensateur ou d'une Chambre de Compensation Associée dès son enregistrement dans le Système de Compensation dans les conditions prévues à l'Article 3.1.1.1 mais sans préjudice des exceptions prévues à l'Article 3.3.2.1.

Article 7

Après l'appariement, les plateformes envoient les caractéristiques de toutes les Transactions compensées par LCH SA à X-TRM.

X-TRM, qui fait partie des systèmes de Monte Titoli, transmet à LCH SA et à CC&G, en temps réel, les données des Transactions pour calculer les Couvertures. X-TRM envoie également les instructions de dénouement pour les entités concernées au système de règlement et de livraison d'Instruments Financiers de Monte Titoli.

Pour les besoins du dénouement des Positions Ouvertes entre LCH SA et les Adhérents Compensateurs ou CC&G, et conformément aux règles de Monte Titoli, les espèces seront transférées sur le compte du participant de Monte Titoli approprié, ouvert dans une banque centrale nationale et les Valeurs Mobilières seront livrées sur le compte du participant de Monte Titoli ouvert dans les livres de ce dernier.